



GRIESHEIM PRÈS-MOLSHEIM

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 24 juin 2016

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : PROPOSITION DE NOMS DE CONTRIBUABLES

Le Conseil Municipal propose de désigner :

CATEGORIE	NOM
TH	Denise SCHEITLE
TFB	Gérard BRICHLER
TFNB	Claude MAETZ
CFE	Christophe FRIEDRICH

FONDS DE VALORISATION DES SITES TOURISTIQUES ET NATURELS (FVSTN) : AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU PARVIS DE L'ÉGLISE : ADOPTION DU PLAN DÉFINITIF DE FINANCEMENT ET VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE GRIESHEIM A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE ROSHEIM (CCCR).

Le Conseil Municipal :

- adopte le plan définitif de financement tel que joint en annexe, lequel fait apparaître la participation de la commune de Griesheim sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 954.05 € ;
- approuve le versement d'un fonds de concours d'un montant de 954,05 € à la CCCR dans le cadre de l'opération relative à l'aménagement et à la mise en valeur du parvis de l'église et des abords de l'école ;

UTILISATION DU HALL DE SPORTS PAR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : PAIEMENT DES FRAIS DE CHAUFFAGE A « LA SPORTIVE »

Le Conseil Municipal accepte de verser à l'association « LA SPORTIVE » de Griesheim une participation pour les frais de chauffage relatifs à l'utilisation du hall de sports par les enfants de l'école élémentaire pour leurs activités sportives et s'élevant selon le décompte horaire pour l'année scolaire 2015/2016 à 1 254,00 €.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption pour les biens cadastrés :

Section	Parcelle	Contenance
AD	209/79	1,06 are
AD	211/78	0,31 are
AD	212/77	844 m2
AD	B/76	16 m2

REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :
 - Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
 - La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
 - Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents en rapport avec ce dossier.
- précise que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux sont prévus au budget.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte d'un courrier du 08 juin 2016 par lequel Monsieur Philippe SEYFRIED, conseiller municipal, présente sa démission.

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN DANS LA ZONE D'ACTIVITES

Le Conseil Municipal décide de céder à Monsieur Yannick GEISSEL (Transports GEISSEL), un terrain d'environ 14,40 ares, situé dans la zone d'activités, section 4 à détacher de la parcelle n°105 au prix de 3.800,00 € HT l'are.

INFORMATIONS

- Gemapi
- Zéro phyto
- Fête de la musique
- Dégradation de la grotte
- Stationnement
- Affaissement rue de l'Europe



Le Maire,
Christophe FRIEDRICH